



ÉDITO

FRÉDÉRIC MAUREL
Président de Lyon
Place Financière
& Tertiaire

Les énergies sont décuplées

En cet automne, l'imprévisible fait de nouveau irruption, anxiogène. Le présentiel s'efface au profit du travail à distance. En parallèle, nous n'avons jamais eu autant de demandes de participation aux huit commissions qui réunissent dès à présent plus d'une centaine d'experts de la place. Comme s'il y avait nécessité de réfléchir ensemble, de partager, de s'impliquer dans la recherche de solutions dans un monde perturbé.

Merci à chacun de participer à cette capacité de Lyon Place Financière & Tertiaire à mobiliser, à catalyser toutes les énergies dans une dynamique qui délivre les intelligences sous l'impulsion de notre déléguée générale et de notre équipe de permanents ; elles n'ont pas leur pareil pour transformer une idée en thématique de travail utile à l'économie réelle et à tous ses acteurs.

La recrudescence de la pandémie nous pousse aussi à plus d'agilité pour reformater nos événements. Nous trouvons le plus souvent des solutions dont nous ne soupçonnions même pas l'existence il y a neuf mois. J'en veux pour preuve le succès du webinar concernant l'impact du Covid sur "l'attractivité de la métropole en matière d'immobilier d'entreprise" avec un auditoire d'une centaine de connectés. Ou encore notre publication "Journal de crise" ; nos commissions sont mobilisées pour en donner une suite, avec un travail qui porte sur l'incidence du Covid sur leur thématique et quelles sont les solutions.

La place financière de Lyon est une place forte de sa notoriété, de sa capacité à mobiliser et à servir, mais également à mieux éclairer les craintes et les opportunités auxquelles la pandémie expose. Voilà un défi que va nous animer en cette fin d'année ; impossible de prédire 2021 ; ce qui est sûr c'est que nous continuerons avec notre gouvernance à faire évoluer les lignes pour une finance responsable au service des entreprises. Mais nous aurons l'occasion d'en reparler.

Bonne lecture entre autres de la tribune de Patrick Artus qui nous a fait de nouveau le plaisir d'intervenir. Nous le retrouverons l'année prochaine en présentiel autour d'un cocktail ; c'est tout le mal que nous nous souhaitons !

TRIBUNE

Les trois caractéristiques de l'économie post-Covid

TANT QUE LA CRISE SANITAIRE EST PRÉSENTE, TANT QU'IL N'Y A PAS DE VACCIN OU DE MÉDICAMENT EFFICACE CONTRE LA COVID, L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE OSCILLE AVEC LA SITUATION SANITAIRE. ON PEUT ALORS ATTENDRE UN NOUVEL AFFAIBLISSEMENT DE L'ÉCONOMIE, PARTICULIÈREMENT EN EUROPE, PENDANT L'HIVER 2020-2021. MAIS INTÉRESSONS-NOUS DANS CETTE TRIBUNE À L'ÉCONOMIE POST COVID, POST VACCIN : QUELLES SERONT SES CARACTÉRISTIQUES NOUVELLES PAR RAPPORT À LA SITUATION ANTÉRIEURE ?

La première caractéristique centrale de l'économie post-Covid sera que des comportements nouveaux provoqueront des changements irréversibles de l'équilibre économique. Ainsi, il y aura probablement moins de passagers dans les avions, davantage de consommation en ligne, donc des difficultés durables pour la distribution traditionnelle, davantage de télétravail, donc un besoin réduit de bureaux. Il y aura aussi accélération de la transition énergétique, d'où les difficultés de l'automobile, des sociétés pétrolières, de l'aéronautique, et une forte demande de hausses des bas salaires, avec l'observation du rôle central social de certaines professions en bas de l'échelle des salaires dans la santé, la distribution, le nettoyage...

La deuxième caractéristique de l'économie post-Covid est la hausse des inégalités. D'un côté, les entreprises vont essayer de redresser leur rentabilité, en chute en 2020, ce qui va entraîner la faiblesse de l'emploi, le gel des salaires, des délocalisations, déjà visibles, vers les pays à coûts salariaux et à impôts des entreprises faibles. De l'autre côté, les politiques monétaires expansionnistes vont conduire à terme à des bulles sur les prix des actifs, actions, immobilier. L'excès de liquidité va mener les épargnants à réinvestir cette liquidité dans les actifs plus

risqués, d'où la hausse des prix de ces actifs. Il y aura donc des plus-values en capital fortes pour les détenteurs de patrimoine, qui seront opposés à la situation défavorable de beaucoup de salariés, d'où un sentiment inévitable et justifié d'inégalité.

La troisième caractéristique centrale de l'économie post-Covid est l'hétérogénéité forte de l'économie. Elle apparaît entre les secteurs d'activité durablement pénalisés (automobile, transport aérien, aéronautique, tourisme, distribution traditionnelle, immobilier de bureaux) et ceux qui sont en croissance (services informatiques, logistique, distribution en ligne, sécurité, santé, pharmacie). Elle apparaît entre les salariés protégés, titulaires de CDI, et les personnes qui ne le sont pas : titulaires de contrats courts, intérimaires, et intermittents, jeunes, artisans, petits commerçants. Si l'hétérogénéité de l'économie est forte, les politiques économiques doivent être décentralisées, adaptées aux situations locales, et certainement pas définies au niveau national.



PATRICK ARTUS
Chef Économiste et membre
du Comité Exécutif de Natixis

Chers adhérents, chers amis,
Ce deuxième coup d'arrêt nous tous a pris de court... et ouvre un nouveau challenge pour LPFT ! Nous faisons en sorte de repenser notre programme pour mettre en valeur plus que jamais vos apports et les compétences de notre Place. La qualité du lien et des échanges sera au rendez-vous dans ces prochaines semaines, grâce à vous tous. Soyez-en remerciés d'avance, et suivez-nous !



Le premier Déjeuner de la Place organisé par LPFT au Cercle de l'Union a été un franc succès.

Un déjeuner avec l'AMF

Le 28 septembre dernier, le premier invité des Déjeuners de la Place lancés par LPFT n'était autre que Robert Ophèle, le Président de l'Autorité des Marchés Financiers. Une présence bienvenue tant l'actualité boursière est dense dans un contexte difficile.

COMMENT Y VOIR PLUS CLAIR EN MATIÈRE DE FINANCE VERTE ?

En cette période de la Covid, les investisseurs particuliers n'ont jamais été aussi nombreux. En un an, l'AMF en dénombre près de 800 000. Un bond dû à la privatisation de la FDJ (370 000 actionnaires particuliers), mais pas uniquement, puisque 210 000 autres nouveaux investisseurs particuliers ont été dénombrés pendant le confinement. « Ce sont généralement des investisseurs avisés qui sont passés par des plateformes », précise Robert Ophèle.

Dans le contexte actuel, cet engouement est-il pertinent ? « L'épargne sans risque est rémunérée à un taux négatif et, concernant les emprunts d'État, il faut dépasser 15 ans pour trouver un taux au-dessus de zéro », constate le Président de l'AMF, avant d'ajouter : « La valorisation d'un titre

est aujourd'hui moins liée aux perspectives de développement d'une entreprise qu'aux conditions monétaires très favorables. »

PLUS D'INVESTISSEURS ET MOINS D'ÉMETTEURS

Si la Bourse attire les investisseurs, il n'en va pas de même pour les émetteurs, le nombre de sociétés cotées étant à la baisse en Europe et en France en particulier. Si le mécanisme un peu lourd d'entrée en Bourse est pointé du doigt, Robert Ophèle y voit également les effets de la politique monétaire actuelle qui favorise l'endettement, avec comme conséquence une sortie aisée des marchés boursiers. Sans compter le recours au private equity qui semble tenir la corde auprès des financiers.

Sur le sujet très actuel des critères ESG de la finance verte, un consensus se dégage sur le flou total qui entoure les nombreux labels et la complexité d'émettre des informations extra-financières fiables. Si chacun s'accorde sur la nécessité de fixer des normes et des standards, que fait l'AMF ? « Agir au niveau français n'a pas beaucoup de sens car ça serait contreproductif de faire cohabiter des normes différentes par pays. Pour autant, l'AMF participe à la réflexion pour qu'un investisseur puisse disposer d'informations extra-financières en toute confiance et l'Europe est plutôt en avance sur ce point. Les intermédiaires doivent également faire preuve de plus de transparence. Les enjeux sont énormes, car in fine, ils consistent à financer la transition énergétique en réconciliant l'entreprise, la finance et la population. »



ROBERT OPHÈLE

Diplômé de l'ESSEC, chevalier de la Légion d'Honneur, Robert Ophèle a été nommé Président de l'Autorité des Marchés Financiers par décret du Président de la République en date du 24 juillet 2017. Son mandat non renouvelable est d'une durée de cinq ans.

Droit de questions

PEUT-ON COMPTER SUR L'AMF POUR BIEN "PROPORTIONNER" LES CRITÈRES ESG POUR LES ENTREPRISES DE TAILLE MOYENNE ?

Robert Ophèle : « Sur le principe, bien sûr. Mais à l'échelle européenne, nous n'avons pas la même vision de ce "juste proportionné". Il ne faut pas trop alléger les règles concernant les informations car l'investisseur en a besoin pour savoir où il va. En matière d'ESG, ce qui prime, ce n'est pas la taille de l'entreprise, mais bien son impact sur l'environnement extérieur et celui que cet environnement a sur l'entreprise. »

LES ENTREPRISES VONT AVOIR BESOIN DES FONDS PROPRES DANS LES MOIS QUI VIENNENT ET BERCY TRAVAILLE SUR DES PRÊTS PARTICIPATIFS. QUELLE EST LA POSITION DE L'AMF SUR CE POINT ?

« Il faut plus de fonds propres pour nos entreprises car les pertes ne se financent pas par de la dette. Pour les grandes entreprises, les marchés sont là pour ça ; plus leur taille est réduite et moins nous savons comment faire. Les prêts participatifs ne sont pas l'idéal car le chef d'entreprise doit détenir la maîtrise de son développement. Mais la difficulté, c'est de savoir comment traiter les besoins des quelque 200 000 entreprises de taille réduite. »



COMMENT RESSENTEZ-VOUS LA CRISE ?

Dès l'annonce du confinement, et pendant les cinq semaines qui ont suivi le déconfinement, Lyon Place Financière & Tertiaire a maintenu un lien entre tous les acteurs de la place financière (mais pas que) grâce à une newsletter quotidienne alimentée par vos éclairages sur cette période inédite. Tous les témoignages recueillis ont fait l'objet d'une publication intitulée "Journal de crise" pour laisser une trace de ces tribunes. On y lisait les préoccupations, les inquiétudes, mais aussi la volonté de se projeter et d'entretenir une vision constructive pour l'après. C'est justement de cet après dont il est question, certains contributeurs du "Journal de crise" revenant sur la crise économique et sanitaire.

CONSTRUIRE UNE STRATÉGIE SANITAIRE PUBLIQUE CLAIRE, EFFICACE, ET COMPRÉHENSIBLE

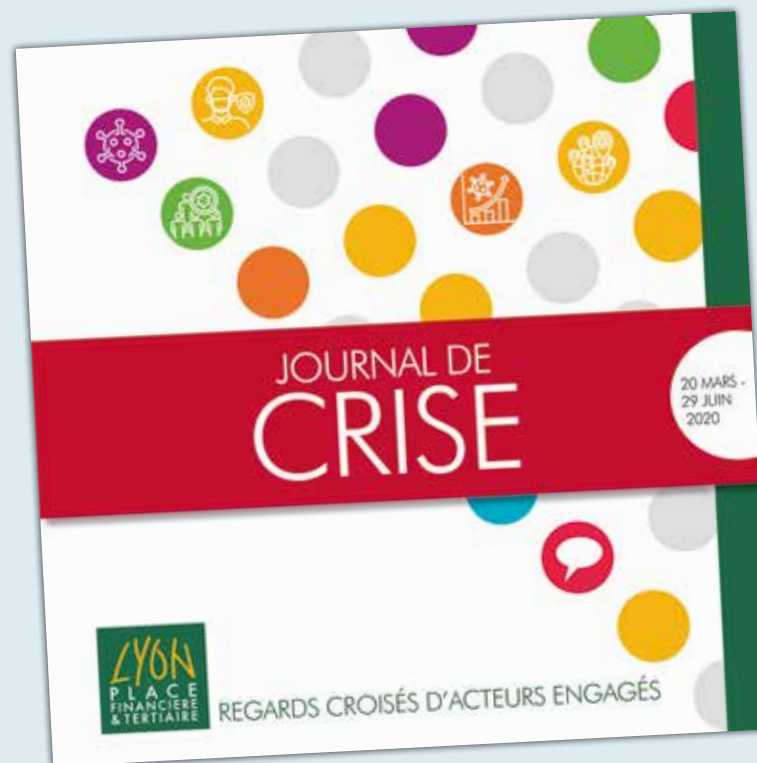
Le durcissement des mesures sanitaires auquel nous assistons est inquiétant à deux titres. Tout d'abord, il se produit à un moment où l'économie reste très fragile. Certains secteurs sinistrés comme le transport, le tourisme ou l'événementiel, perdent une nouvelle fois l'espoir d'un redressement dans les prochains mois, entraînant de fait l'ensemble de leurs sous-traitants dans leurs difficultés. Et de manière plus générale, beaucoup d'entreprises qui avaient retrouvé un niveau d'activité qui les rapprochaient du seuil de rentabilité vont encore devoir patienter de nombreux mois avant de l'atteindre.

En outre, et contrairement à ce qui s'est passé en mars 2020, nous ne trouvons plus du tout aujourd'hui le même consentement général aux contraintes qui sont imposées. Beaucoup d'entreprises considèrent que les restrictions qui les frappent ne sont pas de nature à résoudre le problème de fond de la contamination. Par ailleurs, elles comprennent de moins en moins le décalage entre une absence de concertation et l'appel continu à leur responsabilité juridique. Si nous voulons éviter une fragmentation du corps social de la nation, il est donc urgent de construire une stratégie sanitaire publique claire, efficace, compréhensible et de le faire en coopération avec les acteurs de terrain essentiels que sont les entreprises.



© Diérier-Michellet

Philippe Guérard
Président de CCI de région Auvergne-Rhône-Alpes





Jean-Pierre Gitenay
Président du Groupe
APICIL

AUTOMNE EN COVIDIE CHEZ APICIL

La crise de la Covid est une crise sanitaire, financière et économique qui impacte tous les métiers du Groupe APICIL : la retraite, la santé, la prévoyance, mais également l'épargne et les services financiers. À l'issue de la période de confinement, des questions se sont posées sur la forme de la reprise économique et sur le risque de rechute de la pandémie. Après des signes de reprise économique, et à l'heure où les risques de reprise de la pandémie se précisent, quelle est la vision du groupe APICIL qui est devenu entre-temps, en toute discrétion, le troisième groupe de protection sociale français ?

On peut tout d'abord constater que la bonne gestion de la crise sanitaire a, non seulement permis au groupe APICIL de traverser cette période compliquée dans des conditions satisfaisantes, mais encore de capitaliser sur les expériences vécues pendant cette période : coopération des équipes,



REPRISE : CONSTATS ET CERTITUDES

En K, en V, en aile d'oiseau, quelle sera la forme et la dynamique de la reprise économique quand la crise sanitaire reculera ? L'impact des huit derniers mois est déjà très différent d'un secteur à un autre et l'état économique des entreprises très divers.

En Auvergne-Rhône-Alpes, les entreprises appartenant à la Fédération Syntec en sont un bon exemple. Rappelons que le Syntec regroupe les professions de l'Ingénierie, du Numérique, du Conseil, de la Formation Professionnelle et de l'Événementiel, soit environ 8 000 établissements, 86 000 salariés, 150 métiers pour un CA supérieur à 10 milliards d'euros.

La crise économique engendrée par la pandémie a percuté l'ensemble des métiers de la Fédération et leurs dirigeants

appropriation des outils digitaux, expérience massive du travail à distance, communication interne rythmée et régulière, agilité et rapidité des prises de décision.

Pour l'activité retraite, cette période s'est caractérisée par une baisse des encaissements due au report des paiements des cotisations, et à la baisse de la masse salariale des entreprises. La réforme systémique des régimes de retraite a été remise en question et il semblerait qu'on se dirige vers une réforme paramétrique. Au plan national (AGIRC, ARRCO) la baisse importante des cotisations encaissées générera un déficit estimé à 6,5 milliards d'euros pour l'exercice 2020.

L'activité Santé-Prévoyance a connu une activité soutenue après un trou d'air très marqué lors du confinement. Par ailleurs, la crise sanitaire a généré des baisses sensibles de prestations de santé qui seront reprises par les pouvoirs publics via une "taxe" de 1,5 milliard d'euros. La question des renouvellements tarifaires à un moment où les entreprises sont fragilisées est aujourd'hui centrale. Les impacts attendus restent encore difficiles à chiffrer pour 2020, mais également 2021, du fait de la baisse des cotisations et de l'augmentation des prestations en particulier due à la portabilité.

Du côté de l'épargne et des services financiers, cette crise fait suite à une année 2019 qui avait vu les taux d'intérêt baisser durablement en zone négative. Néanmoins, l'activité est restée aussi très soutenue malgré la situation provoquée par le confinement. À retenir une utilisation record des outils digitaux par les clients et les partenaires ainsi qu'une collecte brute, certes en retard par rapport aux objectifs, mais au profit d'une meilleure qualité en particulier une collecte résolument orientée vers les unités de compte.

Dans ce contexte, les résultats de 2020 du Groupe APICIL devront être revus à la baisse et les impacts attendus restent encore difficiles à chiffrer tant pour 2020 que pour 2021. Beaucoup d'incertitudes demeurent mais devront nécessairement être levées progressivement.

Pascal Gustin
Président de Algoé
Consultants



s'interrogent sur la stratégie à adopter au moment de la reprise, en fonction de paramètres liés à la situation humaine et financière et bien sûr à la dynamique et aux demandes du marché. Celles-ci auront fortement évolué, que ce soit en nature ou en valeur.

La reprise ne marquera donc pas le début d'un retour à la situation antérieure, mais l'amorce d'un nouvel équilibre. La fin de la crise sanitaire accélérera le processus de transformation des entreprises sur deux dimensions : l'adaptation des offres et l'évolution des modèles économiques. Après avoir résisté, les organisations vont muter pour s'adapter aux nouvelles données économiques et sociales.

DÉSYNCHRONISER LE TEMPS SANITAIRE ET LE TEMPS ÉCONOMIQUE

Le début de cet automne est une période charnière comme nous n'en avons probablement jamais vécu. Les injonctions deviennent redoutablement contradictoires et impératives. Au printemps dernier, au plus fort de la crise, les temps sanitaire et économique se sont alignés, synchronisés, avec la mise à l'arrêt de la plupart de nos activités. Cette synchronisation a été permise par le maintien des fonctions essentielles à notre pays - et nous devons à nouveau en remercier sincèrement les acteurs -, par un consensus social fort autour de la priorité sanitaire, et une intervention ultra-massive des ressources publiques.



Aujourd'hui, la réponse ne peut pas être un nouvel arrêt des activités et de notre économie. Toutes les activités sont des fonctions essentielles pour éviter au plus les catastrophes sur l'emploi, sur les entreprises,

Alain Denizot
Président du Directoire Caisse Épargne Rhône-Alpes

économiques, sociales et budgétaires. Notre enjeu de dirigeants est de désynchroniser ce temps sanitaire et ce temps économique. Cela signifie continuer à faire, dans le strict respect des mesures sanitaires, le plus possible et le plus efficacement possible au service de nos clients.

Malgré les différences de contexte avec le printemps, les leviers de "cette traversée" restent les mêmes : le travail sur la cohésion de nos équipes, une collectivité professionnelle qui intègre la dimension de l'individu, et le sens, autour de la mission de l'entreprise, de la place centrale du client, ce sens qui permet le lien entre solidité et souplesse, entre individu et groupe, entre "coups durs" et résilience, entre sanitaire et économique...

Le rôle et la responsabilité individuels de chacun et de tous au service du collectif sont majeurs dans "cette traversée" faite d'injonctions contradictoires et impératives. Mais notre responsabilité est de faire en sorte qu'elle existe. Je suis convaincu que nous y parviendrons.

APPORTER UN ÉCLAIRAGE UTILE ET NON-ENGAGEANT AUX CHEFS D'ENTREPRISE

Le nombre de défaillances d'entreprises entre le 1^{er} avril et le 31 août 2020, comparé à la même période en 2019, est de -50 %, et l'ouverture de procédures amiables connaît la même baisse. Cette situation est particulièrement préoccupante en termes d'anticipation des difficultés à venir et se réjouir de cette baisse serait irresponsable. Les entreprises en difficulté avant la crise, quand bien même elles auraient bénéficiées d'aides en termes de trésorerie, doivent profiter de cette opportunité pour restructurer leur exploitation et parfois revoir leur modèle économique.

Pour d'autres entreprises, la crise que nous traversons et l'incertitude qui caractérise la période actuelle, induisent des temporalités de sortie de crise propres à chaque secteur d'activité. Nous disposons au sein de notre juridiction de professionnels capables d'apporter un éclairage utile et non-engageant aux chefs d'entreprise qui s'interrogent sur la voie à suivre pour préserver au mieux leur activité. Nous les invitons à venir rencontrer nos juges de la Chambre de Prévention ou à solliciter un rendez-vous auprès du Président du Tribunal afin d'évaluer dans un cadre amiable les possibilités offertes de traitement des difficultés.

Thierry Gardon
Président du Tribunal de Commerce



Nous avons par ailleurs engagé de nombreuses actions d'information auprès des acteurs économiques de notre juridiction, tels que la Chambre de Commerce et d'Industrie et la Chambre des Métiers et de l'Artisanat, afin qu'ils disposent également d'éléments en matière d'anticipation des difficultés et puissent orienter valablement les chefs d'entreprise désemparés. Nous ne laisserons pas les entreprises seules face à leurs difficultés.

Ordre des Experts-Comptables Région Rhône-Alpes

La région Rhône-Alpes résiste mieux que d'autres : nous sommes dans une région entrepreneuriale, résiliente et innovante. Mais la crise est là et nous sommes inquiets pour les prochains mois. Les entreprises vivent au gré des annonces gouvernementales et nous devons faire face à une très grande complexité de mesures et des aides.

Il est important de comprendre que lorsqu'un secteur d'activité est touché par des fermetures obligatoires, toute la chaîne dirigeants-salariés-fournisseurs est impactée. Notre profession est présente, au quotidien, auprès des chefs d'entreprises et redouble d'efforts pour les accompagner durant cette période inédite. Nous avons toutes les compétences pour les aider à sortir de cette situation.

**ORDRE DES
EXPERTS-COMPTABLES** 
Région Rhône-Alpes

Les commissions en mouvement

Basés sur l'échange, la prise de recul, l'analyse de l'évolution des métiers ou encore le suivi réglementaire, les travaux collectifs des 8 commissions ont pour but d'accompagner des professionnels et des entreprises de la région. Le point sur leur actualité.



CENTRES DE SERVICES PARTAGÉS (CSP)

La commission est animée par Patrice Chelim (Solvay), Bertrand Gillot (Engie) et Anne Guironnet (Arkema).



PATRICE CHELIM



BERTRAND GILLOT



ANNE GUIRONNET

Les Centres de Service Partagés, plus souvent appelés GBS pour Global Business Services, font face à des enjeux de gouvernance, de numérisation des process, de gestion des équipes et d'organisation assez spécifiques. Ces sujets sont au cœur des rencontres de cette commission de travail où les invitations d'experts sont fréquentes et viennent compléter les témoignages apportés par la quinzaine de CSP du groupe. Le confinement a démontré la capacité exceptionnelle de mutation des organisations et les réunions en visioconférence ont été particulièrement appréciées pour mutualiser les bonnes pratiques. La dernière réunion a porté sur le télétravail alors que la prochaine traitera de la robotisation.

Le Colloque CSP le 14 juin 2019 à la Cité Internationale.

INTERNATIONAL

Le pari de cette commission est de trouver un positionnement qui mêle entreprises et place financière sans doubler avec les structures d'accompagnement, nombreuses sur la région. Comment le relever ? En s'inspirant des retours d'expérience très terrain pour aborder les questions de gestion des risques, de financement et de gouvernance propres à l'international. Au programme des prochaines réunions : exploration de zones géographiques à partir de témoignages, à commencer par l'Afrique et l'Asie, puis les spécificités des zones frontalières.

La commission est animée par Sandrine Flory (BioMérieux), Christian-Jacques Berret (Banque de France) et Pierre Valadji (DFCG Auvergne-Rhône-Alpes).



SANDRINE FLORY



CHRISTIAN-JACQUES BERRET



PIERRE VALADJI



IMMOBILIER D'ENTREPRISES

L'objectif est de réunir les "forces vives" de l'immobilier et spécifiquement l'immobilier d'entreprises : conseils en immobiliers d'entreprises, investisseurs, banquiers, notaires, agence de développement économique. Le fil rouge de la commission créée fin 2019 est de décrypter des tendances du marché, de l'environnement et des usages, pour accompagner les acteurs économiques et politiques dans leurs réflexions sur l'immobilier de demain et la place de Lyon. Le webinar du 2 octobre a marqué une première réalisation. Il a traité de la place de la Métropole au rang des Eurocités, de l'impact de la Covid et de l'immobilier de demain. La suite ? Une table ronde, espérons-le en présentiel, au premier trimestre 2021.

La commission est animée par Jean-Charles Foddis (Aderly) et Laurent Vallas (JLL).



JEAN-CHARLES FODDIS



LAURENT VALLAS





COMPLIANCE-RISQUES

Suite à la crise, la commission invite à revisiter les process (cartographie des risques, par exemple), à réfléchir au rôle de la gouvernance dans la gestion des risques, à croiser les bonnes pratiques, à apprécier les impacts de la réglementation pour faire évoluer la compréhension des enjeux de la compliance et de la gestion des risques et apporter des réponses très opérationnelles.

La commission est animée par Aurélie Chanut (PwC), Aymeric Canu (Institut Mérieux) et Marie du Gardin (Fidal).



AURÉLIE CHANUT



AYMERIC CANU



MARIE DU GARDIN



FINANCEMENT-TRESORERIE

Le volet trésorerie a été ouvert par la commission fin 2019 et s'est révélé d'une criante actualité. Trois webinars ont été consacrés à ce sujet avec succès. Il reste encore à creuser la question des tensions autour des LBO.

La commission est animée par Didier Amand (BNP Paribas) avec l'appui d'Emmanuel Arabian (Groupe SEB).



DIDIER AMAND



EMMANUEL ARABIAN

Fonds en région

Ce groupe de travail réfléchit au modèle qui sous-tend l'activité du private equity dans sa dimension régionale. Il intègre dans sa réflexion des acteurs de l'écosystème comme les investisseurs institutionnels, les investisseurs particuliers de proximité, les outils de collecte de l'épargne...

La commission est animée par Sébastien Touvron (KREAXI).



SÉBASTIEN TOUVRON



FINANCE RESPONSABLE

Une forme d'unanimité autour des enjeux de RSE a conduit les acteurs de toute une filière, depuis l'investisseur institutionnel jusqu'à l'entreprise, à s'organiser pour mettre en œuvre des stratégies orientées RSE. La question de la cohérence entre ces démarches se focalise notamment autour du choix des indicateurs qui vont en mesurer les impacts et les évolutions. C'est ce sujet que la commission entend aborder comme nouveau chapitre.

La commission est animée par Jacques-Henri Bouscayrol (Cfdp Assurances).



JACQUES-HENRI BOUSCAYROL



Le colloque Finance responsable
le 6 novembre 2019
à l'Hôtel de Ville de Lyon.

START UP-FINTECH

Le projet de la commission est orienté vers la partie fintech de la 1^{re} Biennale Business et Finance. Une quinzaine de fintechs seront présentées aux entreprises et à la place financière lors du forum. Des tables rondes et présentations d'experts permettront d'appréhender ce marché, les typologies de prestations et l'articulation entre ces nouveaux entrants et les acteurs "classiques".



La commission est animée par Gilles Assollant (Incit'financement) et Frédéric Damaisin (KPMG).



GILLES ASSOLLANT



FRÉDÉRIC DAMAISIN



Outre **Laurence Ilhe** (voir ci-contre), le colloque a réuni **Christian Tinel** (dirigeant fondateur du cabinet de Conseil CR&M, délégué régional de Fondact), **Myriam Lyagoubi** (Professeure de Finance d'entreprise emlyon business school), **Caroline Audouin** (DRH Europe & Afrique Groupe CLASQUIN) et **Franck Michon** (responsable Ingénierie Sociale-Rémunérations CIC).

L'ACTIONNARIAT SALARIÉ, un modèle au top ?

Porté par la loi Pacte, l'actionnariat salarié a le vent en poupe. Au point que les opérations séduisent de plus en plus les entreprises de tailles intermédiaires cotées et non-cotées. Voilà qui justifiait bien un colloque organisé par LPFT avec Family Business Network, Fondact et emlyon business school comme partenaires.



Pour sa Déléguée Générale **Béatrice Varichon**, le rôle de LPFT est d'apporter aux entreprises un éclairage sur des sujets d'actualité avec le concours de partenaires actifs et d'intervenants-experts qui font le tour complet de la question.

Selon des chiffres publiés par Amundi, la France est, en 2019, le premier pays européen en matière d'actionnariat salarié, tant par le montant du capital détenu par les salariés que par le nombre d'actionnaires salariés. Pour tempérer les ardeurs, là où la loi Pacte avait pour objectif d'atteindre 10 % de salariés actionnaires de leur entreprise d'ici à 2030, nous n'en sommes qu'à 4,6 %. Cet actionnariat est essentiellement détenu par des salariés de grandes entreprises, même si les ETI se laissent de plus en plus convaincre : « Face à ce mouvement, l'objectif de LPFT est toujours de placer l'entreprise au cœur de la réflexion grâce aux éclairages d'experts, car si les avantages de l'actionnariat salarié sont assez simples à énumérer : fidélisation, attractivité de nouveaux talents, partage de la création de valeur, amélioration de la performance, dimension RSE..., des opérations mal menées peuvent aussi avoir leurs travers : impact sur la gouvernance, transparence, formalisme, fiscalité... »,

résume **Béatrice Varichon**, Déléguée Générale de LPFT.

UNE DYNAMIQUE IRREVERSIBLE

Pour nombre d'acteurs économiques, la dynamique de l'actionnariat salarié est irréversible, et il faudrait même la pousser encore plus loin, la corrélation entre fort actionnariat salarié et performance de l'entreprise étant attestée par de nombreuses études. « Associer les salariés au capital de leur entreprise permet de développer un sentiment d'appartenance très important, notamment en période de crise, et une motivation collective pour atteindre les objectifs de croissance », ajoute Béatrice, en notant également la stabilité de cette base d'actionnaires, un salarié restant en moyenne investi treize ans au capital de son entreprise.

Les entreprises familiales et les ETI auraient-elles donc tout intérêt à se lancer dans l'actionnariat salarié ? De nombreux experts le pensent et certains prédisent même que 100 % des PME y auront bientôt recours ! Ce sera dans le monde d'après.



LA LETTRE D'INFORMATION

Lyon Place Financière et Tertiaire

Palais du Commerce
Place de la Bourse – 69002 Lyon
Tél. 04 78 37 62 30

lpft@lyon-finance.org - www.lyon-finance.org

[@lpft-officiel](https://twitter.com/lpft-officiel) [in lyon-place-financiere-et-tertiaire](https://www.linkedin.com/company/lyon-place-financiere-et-tertiaire)



Directeur de la publication : Frédéric Maurel
Comité de rédaction : Frédéric Maurel, Béatrice Varichon
Réalisation : YESWECOM (contact@yeswecom.fr)
Rédaction : Charly Cordenod (YESWECOM)
Crédit photos : LPFT.

Si vous ne recevez pas le programme mensuel de Lyon Place Financière et Tertiaire par mail, contactez-nous : lpft@lyon-finance.org

LAURENCE ILHE

est Déléguée Générale Déléguée, Administratrice et Membre du Comité Exécutif du Groupe CLASQUIN.



Témoignage

CLASQUIN, L'ACTIONNARIAT SALARIÉ AU CŒUR DE LA STRATÉGIE DE DÉVELOPPEMENT

Seule ETI multinationale sur le marché de l'organisation de solutions de transport et de la logistique overseas, le Groupe CLASQUIN a toujours prôné l'actionnariat salarié, porté par la conviction de son Executive Chairman Yves Revol que ce levier est un gage de performance économique collective. « Notre stratégie est de devenir un acteur international de référence de notre secteur d'activité et l'actionnariat salarié est un bon levier pour embarquer tous nos collaborateurs et managers dans ce projet long-terme de croissance, note **Laurence Ilhe**, Directrice Générale Déléguée. La valeur d'une entreprise ne se mesure pas qu'en termes de critères financiers de performance, mais surtout par l'engagement de ses managers et collaborateurs au quotidien. Cet esprit entrepreneurial est renforcé par une culture historique du partage du profit et tous nos salariés touchent le même intéressement en mois de salaires dans chaque bureau dans le monde. Pour performer, il faut que le mécanisme de distribution reconnaisse la contribution à sa juste valeur, tout en constituant pour l'entreprise une équation économique viable et pérenne. »

En France, un salarié sur deux investit sa rémunération variable dans l'actionnariat via le FCPE qui représente près de 5 % de l'actionnariat du Groupe. « En outre, même si c'est parfois complexe, nous animons le dispositif dans le monde en donnant la possibilité à une dizaine de patrons de devenir actionnaires de leur filiale locale. »

Un plan de cinq ans a été bâti au niveau de la holding pour le Top 60 des managers du Groupe dans le monde. L'esprit entrepreneurial très contaminant du top management a eu l'effet escompté puisque le taux d'adhésion a atteint les 100 % des montants alloués pour cette opération et 75 % des managers ont souscrit. De quoi passer de 9,3 % en 2016 à 12,2 % de salariés associés aujourd'hui, avec un objectif de 15 % à horizon 2024. Un challenge largement accessible pour cette ETI multinationale qui compte 950 salariés et 64 bureaux dans 21 pays.